

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 MARS 2025

Le vingt-quatre mars deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le dix-huit mars deux mille vingt-cinq, s'est assemblé Espace René-Cassin, salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur François BRILLAUD de LAUJARDIÈRE, Maire.

Étaient présents (25) :

M. BRILLAUD de LAUJARDIÈRE, MME MÉRIADÉC (jusqu'à 21h00), M. BROUNAIS, MME BRIZARD, M. MONNIÉ, MME DOUSSET, M. BIHAN, M. BERTHOU, MME SÉROT, MME TEILLET, M. LÉCUYER, M. PLAINEAU M. LE COZ, M. GOUPIL, MME FOURAGE, M. LE CAM, MME MERLET, MME KERFOURN, M. AMPROU, M. MOUSSU, M. DRÉAN, M. LÉCUREUIL, MME PÉRESSE, MME DELERUE, MME PAQUET.

Absents, excusés et représentés (4) :

MME MÉRIADÉC a donné pouvoir à M. KERFOURN (à partir de 21h00),
MME LALLEMAND a donné pouvoir à MME BRIZARD,
M. LABARRE a donné pouvoir à MME PÉRESSE,
M. MICHENOT a donné pouvoir à MME PAQUET.

Absents (0) :

Secrétaire de séance : MME MÉRIADÉC (jusqu'à 21h00) puis MME KERFOURN.

ORDRE DU JOUR

❖ Informations

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 février 2025.

Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal.

❖ Finances et Ressources Humaines

2025-09 / Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024.

2025-10 / Vote des taux d'imposition 2025.

2025-11 / Modification des autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP) pour l'année 2025.

2025-12 / Adoption du budget primitif 2025.

2025-13 / Attribution d'une subvention de fonctionnement au centre communal d'action sociale du Pellerin (CCAS) au titre de l'exercice 2025.

2025-14 / Acceptation du fonds de concours métropolitain dans le cadre de la réalisation d'un terrain de football à vocation intercommunale et de vestiaires avec une salle de convivialité.

2025-15 / Modification du tableau des effectifs.

❖ Subventions

○ Fonctionnement

2025-16 / Attribution de subventions de fonctionnement sans convention aux associations.

2025-17 / Attribution d'une subvention de fonctionnement avec convention à l'Amicale Laïque : Section École de Musique.

2025-18 / Attribution d'une subvention de fonctionnement avec convention à l'association Nantes Natation pour l'apprentissage de la natation.

2025-19 / Attribution d'une subvention de fonctionnement avec convention à l'association des Francas pour la gestion des accueils de loisirs pendant l'été 2025.

❖ **Subventions**

○ **Projets**

2025-20 / Attribution de subventions de projets sans convention aux associations.

2025-21 / Attribution d'une subvention de projet avec convention pour l'association ADED.

2025-22 / Attribution d'une subvention de projet avec convention pour « Les Journées de la BD ».

2025-23 / Attribution d'une subvention de projet avec convention pour « Festival Les Pelleri'nez ».

○ **Équipements**

2025-24 / Attribution de subventions d'équipement aux associations.

❖ **Solidarité - Affaires sociales**

2025-25 / Renouvellement de la convention accès au droit.

❖ **Urbanisme**

2025-26/ Évaluation du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) à 6 ans – avis de la Commune du Pellerin.

❖ **Questions diverses**

Présentation de la charte de la vie associative

Préambule

Minute de silence en hommage à M. Patrick Gavouyère

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:01:35

Informations

1/ : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 février 2025.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:03:01

Monsieur le Maire met au vote l'approbation du procès-verbal.



Pas d'intervention ni de débat.

Le procès-verbal est approuvé par :

23 voix pour

M. BRILLAUD de LAUJARDIÈRE, MME MÉRIADEC, M. BROUNAIS, MME BRIZARD, M. MONNIÉ, MME DOUSSET, M. BIHAN, M. BERTHOU, MME SÉROT, MME TEILLET, M. LÉCUYER, M. PLAINEAU, M. GOUPIL, MME FOURAGE, M. LE CAM, MME MERLET, MME KERFOURN, M. AMPROU, M. MOUSSU, M. DRÉAN, M. LÉCUREUIL, MME DELERUE, MME PAQUET.

Pour information :

Elu(e)s n'ayant pas pu prendre part au vote du fait de leur absence lors du conseil municipal du 10/02/2025 : M. GAVOUYÈRE, M. LE COZ et MME PÉRESSE

Elu(e)s n'ayant pas pu prendre part au vote du fait de leur absence lors du conseil municipal du 24/03/2025 : MME LALLEMAND, M. LABARRE et M. MICHENOT.

2/ Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:06:39

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises par délégation du conseil municipal.



Pas d'intervention ni de débat.

Finances - Ressources humaines

2025-09/ Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:11:27

Monsieur Monnié présente la reprise anticipée des résultats.



Pas d'intervention ni de débat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2025-10/ Vote des taux d'imposition 2025.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:13:46

Monsieur Monnié présente les taux d'imposition pour 2025.



Pas d'intervention ni de débat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le vote des taux d'imposition 2025 présentés ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur Le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé par 23 voix pour et 5 abstentions (Mme Delerue, M. Dréan, M. Moussu, Mme Paquet et M. Michenot).

2025-11/ Modification des autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP) pour l'année 2025.

☐ Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:15:29

Monsieur Monnié expose les modifications des autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP) pour l'année 2025.

 Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à partir de 00:22:22 de M. Moussu sur le fait qu'en 2023 un terrain a été acheté pour le nouveau terrain de foot, mais qu'en raison d'une zone humide le projet a été déplacé ; il s'interroge donc sur le fait que cet achat n'ait pas été retiré de l'AP. M. Moussu s'interroge également sur la convention d'engagement réciproque entre les communes utilisatrices de ce futur terrain de football notamment sur la question de l'entretien et de la répartition de son coût entre les utilisateurs. Il s'interroge aussi sur le tableau de financement du projet de terrain de football.

Le conseil municipal après en avoir délibéré a décidé :

- d'approuver l'ensemble des modifications des autorisations de programme et crédits de paiement telles qu'elles figurent dans les tableaux ci-dessus ;
- de prévoir l'inscription au budget primitif 2025 des crédits de paiements correspondants aux autorisations de programme, tels qu'ils figurent dans les tableaux ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué à liquider et mandater les dépenses à hauteur des crédits de paiement 2025 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé par 20 voix pour et 2 abstentions (Mme Paquet et M. Michenot) et 6 contre (M. Labarre, Mme Péresse, Mme Delerue, M. Dréan, M. Moussu et M. Lécureuil).

2025-12/ Adoption du budget primitif 2025.

☐ Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:40:19

Monsieur Monnié présente le budget primitif 2025.

 Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à partir de 00:55:49

- de M. Dréan sur l'augmentation de presque 100 000 € du chapitre 70.
- de Mme Paquet sur le fait que cette année encore le budget répond à une constante à savoir une gestion maîtrisée des dépenses et beaucoup de prudence dans un contexte contraint, que la commune va chercher les subventions pour réaliser les projets en investissement et dégager de nouvelles recettes, ce qui est plutôt positif. Néanmoins Mme Paquet souhaite une explication sur un point particulier à savoir la question des amortissements, à savoir pourquoi la commune n'utilise pas ou peu l'amortissement dans la construction du budget ; elle souhaite également comprendre la baisse des investissements dans l'entretien de bâtiments et dans les écoles.

Par ailleurs, Mme Paquet reconnaît que la majorité municipale achève les grands projets engagés durant le mandat (centre technique, pôle sportif), et salue également la réalisation du périscolaire de l'Hermitage, bien subventionnée bien qu'absente du programme initial.

Cependant, elle exprime une inquiétude sur l'absence de vision à long terme, au-delà de ces projets de fin de mandat. Elle regrette que le budget semble répondre à un cycle électoral, sans préparer suffisamment l'avenir et appelle à une continuité dans l'action publique, notamment sur des enjeux majeurs comme la transition écologique. Ainsi tout en reconnaissant les qualités de gestionnaire du maire, Mme Paquet exprime un désaccord stratégique, et annonce que son groupe ne votera pas le budget.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le budget primitif 2025
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Approuvé par 20 voix pour et 8 contre (M. Moussu, M. Dréan, M. Labarre, M. Lécureuil, Mme Péresse, Mme Delerue, M. Michenot, Mme Paquet).

2025-13/ Attribution d'une subvention de fonctionnement au centre communal d'action sociale du Pellerin (CCAS) au titre de l'exercice 2025.

 Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:19:01

Monsieur Monnié indique qu'afin de permettre au CCAS de continuer à mettre en œuvre et développer sa politique d'action sociale sur le territoire de la commune, il est proposé de lui attribuer une subvention générale de fonctionnement.



Pas d'interventions ni de débat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer une subvention générale de fonctionnement d'un montant maximum de 89 815 € au CCAS du Pellerin ;
- valider que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits de l'exercice 2025, nature 657363 - fonction 420

Approuvé à l'unanimité.

2025-14/ Acceptation du fonds de concours métropolitain dans le cadre de la réalisation d'un terrain de football à vocation intercommunale et de vestiaires avec une salle de convivialité.

🔍 Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:21:08

Monsieur le Maire présente les montants du fonds de concours.



Pas d'interventions ni de débat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'accepter les conditions d'attribution du fonds de concours Métropolitain ;
- de solliciter le versement ;
- d'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention avec Nantes Métropole et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2025-15/ Modification du tableau des effectifs.

🔍 Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:24:11

Monsieur le Maire présente les évolutions du tableau des effectifs.



Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à 01:27:40 de Mme Paquet sur le fait de savoir si l'actualisation du tableau des effectifs concerne des promotions internes anticipées pour des agents proposés récemment, ou s'il s'agit simplement de mettre à jour le tableau pour des agents déjà promus lors de la campagne de mai-juin dernier et qui prennent effectivement leur nouveau grade à partir d'avril.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la création des postes susmentionnés ;
- de modifier le tableau des effectifs ;
- d'approuver le tableau des effectifs joint en annexe ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2025-16/ Attribution des subventions de fonctionnement sans convention aux associations.

☐ Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:29:46

Madame Brizard, Monsieur Brounais et Monsieur Plaineau présentent les montants des subventions.



Pas d'intervention ni de débat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver l'attribution des subventions de fonctionnement suscitées pour l'année 2025 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou les adjoint(e)s délégué(e)s, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2025-17/ Attribution d'une subvention de fonctionnement avec convention à l'Amicale Laïque : Section École de Musique.

☐ Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:36:12

Monsieur Brounais expose les tenants et aboutissants de la convention pour l'attribution de la subvention.



Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à 01:37:54 de Mme Paquet sur le fait que ce n'est pas l'adjoint qui valide l'attribution d'une subvention comme indiqué dans la note le conseil municipal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré a décidé :

- d'approuver la convention de subvention de la section musique de l'ALP ;
- d'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant de **11 030 €** ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer les conventions et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2025-18/ Attribution d'une subvention de fonctionnement avec convention à l'association Nantes Natation pour l'apprentissage de la natation.

📺 Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:39:26

Madame Mériadec expose les tenants et aboutissants de la convention pour l'attribution de la subvention.

 Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne entre 01:42:12 de Mme Delerue qui souhaite avoir des précisions sur l'augmentation du coût de la convention avec la piscine, passée de 9 000 € en 2021 à environ 13 100 € cette année.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention ci-jointe définissant les moyens mis en œuvre pour mettre en place l'apprentissage à la natation en milieu scolaire,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjointe déléguée à la Petite Enfance, l'Enfance et la Jeunesse, à signer ladite convention, les avenants et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2025-19/ Attribution d'une subvention de fonctionnement avec convention à l'association des Francas pour la gestion des accueils de loisirs pendant l'été 2025.

📺 Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:45:08

Madame Mériadec expose les tenants et aboutissants de la convention pour l'attribution de la subvention pour l'association des Francas.

 Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à 01:47:16 de Mme Delerue sur le fait qu'il y a une coquille sur le montant de la subvention.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention ci-jointe définissant les moyens mis en œuvre pour soutenir le fonctionnement des accueils de loisirs ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjointe déléguée à la Petite Enfance, l'Enfance et la Jeunesse, à signer ladite convention, les avenants et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2025-20/ Attribution des subventions de projets sans convention aux associations.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:48:18

M. Brounais et M. Plaineau : présentent les montants des subventions accordées aux associations.



Pas d'interventions ni de débat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver l'attribution des subventions de projets suscitées pour l'année 2025 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou les adjoint(e)s délégué(e)s, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2025-21/ Attribution d'une subvention de projet avec convention pour l'association ADED.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:50:35

Monsieur Berthou présente la convention de subvention avec l'association ADED pour l'organisation d'une course de caisses à savon.



Pas d'intervention ni de débat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention de subvention de projet ;
- d'approuver le montant de subvention de 1 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer les conventions et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2025-22/ Attribution d'une subvention de projet avec convention pour « Les Journées de la BD ».

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:52:34

Monsieur Brounais présente la convention de subvention avec l'association Les Journées de la BD pour l'organisation d'un festival.



Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à 01:53:30 de Mme Paquet au sujet de la date de la commission.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention de subvention de projet ;
- d'approuver le montant de subvention de 2 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer les conventions et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2025-23/ Attribution d'une subvention de projet avec convention pour « Festival Les Pelleri'nez ».

 Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:54:18

Monsieur Brounais présente la convention de subvention avec l'association The Serious Road Trip pour l'organisation du festival « Les Pelleri'nez ».



Pas d'intervention ni de débat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention de subvention de projet ;
- d'approuver le montant de subvention de 5 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer les conventions et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2025-24/ Attribution de subventions d'équipement aux associations.

 Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:56:05

Monsieur Berthou présente les subventions d'équipements sollicitées par les associations.



Pas d'intervention ni de débat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver l'attribution des subventions d'équipement suscitées pour l'année 2025,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou les adjoint(e)s délégué(e)s, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2025-25/ Renouveau de la convention accès au droit.

☐ Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:57:45

Madame Brizard présente les tenants et les aboutissants de la convention d'accès au droit.



Pas d'intervention ni de débat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les termes de la convention de financement de l'accès au droit entre Nantes Métropole et la commune, fixant notamment le montant annuel de contribution de la commune ;
- d'autoriser, Monsieur Le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment de signer la convention.

Approuvé à l'unanimité.

2025-26/ Évaluation du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) à 6 ans – avis de la Commune du Pellerin.

☐ Visible sur la vidéo en ligne à partir de 02:00:16

Madame Dousset présente l'évaluation du PLUm pour avis de la commune du Pellerin.



Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à 01:53:30 de M. Moussu qui met en garde contre les effets pervers du modèle de développement métropolitain, qui, malgré une volonté de décentralisation, reproduit une logique de centralisation autour des métropoles. Il souligne que cette dynamique engendre une concentration excessive de population et d'activités, source de pollution, de saturation des infrastructures, d'artificialisation des sols et d'inégalités sociales. Il appelle à une remise en question profonde de ce modèle, estimant que les ajustements proposés dans le PLUM restent insuffisants face aux défis structurels.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de prendre acte du rapport d'évaluation du PLUM à six ans transmis par Nantes Métropole ;
- de formuler les observations précédemment exposées relatives au rapport d'évaluation du PLUM à 6 ans ;
- de souhaiter que la mobilité puisse être développée en dehors de la ville centre et en lien avec les territoires extra-métropolitains ;
- d'autoriser, Monsieur Le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

Questions diverses

Présentation de la charte de la vie associative

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 02:00:16

Monsieur Brounais présente la charte.



- Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à partir de 02:27:49 :
- de Mme Paquet qui regrette l'absence de discussion en commission concernant la charte présentée.
 - de M. Plaineau qui rappelle que la charte a été longuement travaillée, ayant traversé plusieurs commissions et changements de responsables du service Culture et Sport. Présentée à plusieurs reprises depuis octobre 2022, elle a déjà intégré certaines remarques, notamment de Mme Paquet. Il insiste sur le caractère évolutif du document, conçu comme un outil pratique pour les associations, visant à clarifier les rôles et à améliorer les relations avec la collectivité. Il annonce également des mises à jour à venir, comme l'ajout de nouvelles salles dans la liste des équipements disponibles.
 - de M. Goupil qui regrette que la question de l'affichage associatif intempestif ne soit pas abordée dans la charte. Il suggère d'y intégrer un rappel aux associations concernant les bonnes pratiques d'affichage, afin d'éviter le désordre actuel où les affiches se superposent de manière illisible.

Questions orales

Question du Groupe Alternative Écociroyenne Pellerinaise

Question n°1 au sujet de la circulation PMR et de la pollution aux mégots.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 02:31:17

« Y-a-t-il des discussions avec Intermarché pour avoir une circulation PMR sur le côté du bâtiment ? Pourrait-il y avoir une campagne de communication sur le fait que les mégots ne doivent pas être jetés dans les eaux pluviales car cela va directement dans la Loire ? »



Réponse de Monsieur Bihan sur la vidéo en ligne à partir de 02:31:45 sur le fait qu'aucune discussion n'a eu lieu avec Intermarché concernant l'aménagement de la zone évoquée, celle-ci étant privée à 95 %, le reste servant au retournement des camions de collecte des déchets. La mise en place d'un accès PMR incomberait entièrement à Intermarché, avec des contraintes techniques importantes (notamment une pente de 4 % nécessitant un recul de 50 mètres). Il juge donc improbable une telle initiative. En revanche, il annonce que le trottoir côté rue de la Jouardais, actuellement peu adapté aux PMR, sera prochainement réaménagé par la Métropole.

Question du Groupe Nouvel Élan

Question n°1 au sujet de la circulation PMR et de la pollution aux mégots.

☐ Visible sur la vidéo en ligne à partir de 02:41:22

« Lors du C.M. du 10 mai 2021, par décision n° 2021-36, nous avons acté l'adhésion de la commune à la Fondation du patrimoine. Lors de son argumentation, Patrick Gavouyère a illustré ses propos en prenant l'exemple du pigeonnier, situé à l'angle de la Place L'Herminier et de la rue du Port Brutus. Pouvez-vous nous dire, indépendamment du réaménagement de la place, quel avenir pour ce pigeonnier et pour le local occupé pendant de nombreuses années par l'A.P.V.R ? »

 Réponse de Monsieur le Maire sur la vidéo en ligne à partir de 02:42:08 sur le fait qu'il confirme l'adhésion à la Fondation du patrimoine, initiative proposée par Patrick Gavouyère. Après expertise d'un élément patrimonial en mauvais état, il a été décidé de ne pas le restaurer tel quel, mais de le reconstruire à l'identique à partir de photos. Une cagnotte en ligne sera lancée pour financer le projet. Concernant l'ancien garage de la PVR, il est actuellement utilisé pour le stockage de matériel technique lié aux écoles. Des aménagements sont en cours, notamment l'installation d'une borne de recharge électrique et la mise aux normes du portail, en vue d'y stationner les véhicules de service, dont celui de la police municipale.

Fin de la séance à 21h43

Fait au Pellerin,

Cécile Mériadec
1^{ère} Adjointe
Déléguée à la Petite Enfance, à l'Enfance
et à la Jeunesse.
Secrétaire de séance jusqu'à 21h00.

Mathilde Kerfourn
Conseillère Municipale
Secrétaire de séance de 21h00 à 21h43

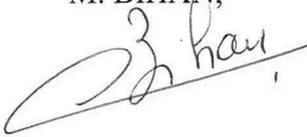
M. BRILLAUD de LAUJARDIÈRE,



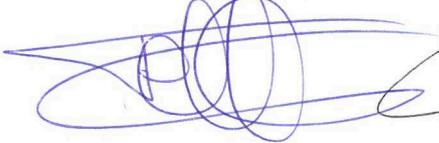
MME BRIZARD,



M. BIHAN,



MME TEILLET,

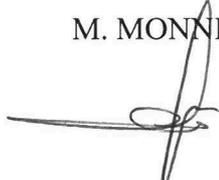


M. LE COZ

MME MÉRIADEC,



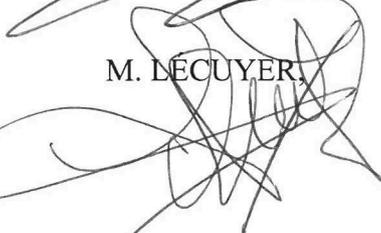
M. MONNIÉ,



M. BERTHOU,



M. LÉCUYER,



M. GOUPIL,

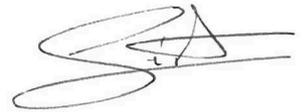
M. BROUNAIS,



MME DOUSSET,



MME SÉROT,



M. PLAINEAU,



MME FOURAGE,



M. LE CAM,

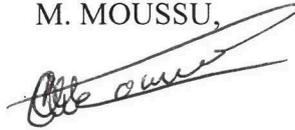


M. AMRPOU,

MME MERLET,



M. MOUSSU,



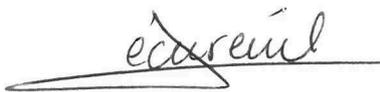
MME KERFOURN,



M. DRÉAN,



M. LÉCUREUIL,



MME PÉRESSE



MME DELERUE,



MME PAQUET.

EN CAS DE NON APPROBATION DU PROCÈS VERBAL

OBSERVATIONS

Prénom et nom de l'él(u) : _____

Prénom et nom de l'él(u) : _____

Prénom et nom de l'él(u) : _____

Prénom et nom de l'él(u) : _____

Prénom et nom de l'él(u) : _____

Prénom et nom de l' élu(e) : _____

Prénom et nom de l' élu(e) : _____

Prénom et nom de l' élu(e) : _____

Prénom et nom de l' élu(e) : _____

Prénom et nom de l' élu(e) : _____

Prénom et nom de l' élu(e) : _____
